



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

14/04/2015

Dossier complet le

08/06/2015.

N° d'enregistrement

2015 - 001351

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UNE SERRE AGRICOLE PHOTOVOLTAÏQUE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom PUJOL

Prénom Henry

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique:

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	SHON (=Surface de plancher) de la serre : 38 304 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une serre agricole, scindée en deux éléments, pour des cultures raisonnées non biologiques d'asperges ou autres végétaux ne demandant qu'une faible luminosité. Par la suite, la serre doit permettre le développement de culture de plantes médicinales. Elles pourront être utilisées par les laboratoires Pierre Fabre pour la production de médicaments et cosmétiques. En début d'exploitation, la serre permettra surtout la culture de l'asperge, qui est très adaptée à la culture sous serre.

Par ailleurs, la surface de toiture disponible permet à GDF Suez, exploitant des panneaux photovoltaïques, de répondre à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc, pour un total de 400 MW.

L'agriculteur exploitant de la serre et propriétaire du terrain est M. Henry PUJOL.

4.2 Objectifs du projet

- 1 : répondre à la demande d'énergie renouvelable photovoltaïque sans consommer de foncier inutilement.
- 2 : permettre à l'exploitant agricole de diversifier ses cultures et sources de revenus grâce à la serre.

La symbiose entre la production énergétique et agricole est une réponse durable aux problèmes environnementaux actuels : à la différence des panneaux photovoltaïques installés au sol qui interdisent toute culture en laissant, dans le meilleur des cas, un pâturage pour les moutons, les serres photovoltaïques ne provoquent aucune perte de foncier. Elles offrent un abri aux cultures pour les protéger des aléas climatiques tels que le gel ou la grêle. Elle permet aussi d'éliminer les risques liés aux agents pathogènes, évitant ainsi le recours aux pesticides.

De plus, dans l'Aude, 90 % des maraîchages sont importés. La serre permet donc une culture locale et la création d'emplois dans le département.

Elle permet aussi l'allongement des périodes de récoltes, et donc d'éviter le recours à l'importation pour répondre à la demande.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction des serres est relativement simple. La contrainte principale est la déclivité du terrain, qui doit être quasiment plat. Dans notre cas, le terrassement sera limité au dégagement des terres nécessaire pour créer les bassins de rétention. La structure acier galvanisé de la serre reposera sur fondations bétons coulées en place en périmètre de la serre, et sur des fondations intérieures préfabriquées en béton. La toiture nord et les façades sont recouvertes de verre transparent 4mm. Les pentes de toitures orientées sud sont couvertes de panneaux photovoltaïques.

Pré-fabriquée en usine en Hollande, le montage de la serre sur place est rapide (2 mois environ).

Afin de répondre à la loi sur l'eau, des noues et bassins de rétention sont creusés autour de la serre afin de récupérer les eaux pluviales et d'assurer un débit de fuite régulier. Le dimensionnement est prévu pour une pluie trentennale, équivalent à 60l/m² imperméabilisé, soit environ 2300m³, arrondis à 3000m³. Pour des raisons de sécurité les bassins seront clôturés à hauteur de 1.80m par une grille rigide thermo-laqué RALvert.

De plus, l'eau de pluie est récupérée dans un bassin de stockage permanent de 3000 m³ pour assurer environ les 2/3 des besoins en eau annuels.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet fait donc l'objet de deux types d'exploitation :

- Une exploitation agricole : en début d'exploitation, les asperges seront cultivées dans la serre car très adaptées aux conditions créées par cet outil. L'objectif à termes est de cultiver des plantes médicinales (notamment pour les laboratoires Pierre Fabre), produits à haute valeur ajoutée qui nécessite des conditions de cultures optimales. La mise en place de ces cultures se fera progressivement, selon les besoins. Dans tous les cas, ces cultures sont réalisées en pleine terre avec un minimum de produits phytosanitaires (culture raisonnée) et en pratiquant la rotation des cultures. Par ailleurs, le projet fera l'objet d'un partenariat avec le lycée agricole Pierre Paul Riquet qui pourra utiliser l'installation pour la formation de ses élèves.
- Une exploitation énergétique : la toiture offrira la moitié de sa surface aux panneaux photovoltaïques pour une puissance de 3400 kWc et un potentiel solaire annuel de 4,25Gwh, soit l'équivalent de la consommation de 3000 habitants. L'exploitation commence dès l'achèvement des travaux avec l'injection du courant produit dans le réseau électrique. L'exploitation nécessite très peu de maintenance : deux nettoyages par an avec un robot spécialisé sont suffisants. La maintenance sera assurée par GDF Suez Cap Vert Energie.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la parcelle	151 987 m ²
Surface de plancher de la serre	38 304 m ²
Hauteur au faitage de la serre	6.4 m
Surfaces imperméabilisée	38 304 m ² (25% de la parcelle)
Volume des bassins de rétention d'eau de pluie créés	3000
Volume de stockage d'eau permanent pour arrosage	3000

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cammas Haut
11400 Villeneuve-la-Comptal

Coordonnées géographiques¹ Long. 1 ° 56 ' 27 " 4 Lat. 43 ° 17 ' 40 " 7

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols sont actuellement utilisés pour un usage similaire à celui du projet, à savoir un usage agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de Villeneuve-la-Comptal

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impsoct>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ZNIEFF la plus proche est la numéro 910030638 - Bordure orientale de la Piège - type II située à 2,5km du projet et correspondant à la zone Natura 2000 citée ci-après.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRI mais situé en partie en zone inondable du ruisseau de Laval Basse. A ce titre le projet fait l'objet de mesures compensatoires spécifiques pour ne pas constituer une entrave à l'écoulement des eaux (cf annexes)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau le plus proche est situé à 3km à Villeneuve la Comptal, en amont, non impacté par le projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la zone des Piège et collines du Lauragais (FR9112010) située à 2km au sud de l'autre coté de l'autoroute A51 et non impactée par le site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment historique le plus proche est la Chapelle Saint-Roch à Castelnaudary situé au nord ouest à 2.5km, ainsi que la canal du midi situé également à 2.5km au nord. Le projet n'est pas situé dans la zone de protection ou d'influence du canal (voir annexes)

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des prélèvements d'eau inférieurs à ceux existant dans la mesure où la culture en serre permet de faire des économies. Par ailleurs, seul 1/3 de besoins seront effectués par prélèvement d'eau dans le réseau d'irrigation issu du barrage de la Ganguise qui alimente le Lauragais. Les 2/3 des besoins sont couverts par le stockage de 3000m ³ d'eau pluviale sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages de rétention / infiltration des eaux pluviales ne sont pas de nature à modifier les masses d'eau souterraine. Ils seront conformes aux recommandations de la loi sur l'eau et du SDAGE Rhone Méditerranée. Par ailleurs les cultures sont réalisées en pleine terre.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement du terrain n'implique pas de remblaiements susceptibles de porter atteinte au libre écoulement des eaux en cas d'inondation. Les matériaux excédentaires correspondant au volume des bassins créés seront réutilisés sur place ou sur les parcelles voisines propriétés de M. Pujol.
Milieu naturel	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un champ existant, sans toucher aux quelques haies existantes. La végétation sera complétée dans le cadre de l'aménagement paysager du projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Les terres sont déjà cultivées

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone sismicité 1, très faible aléa faible pour les mouvements de terrain Situé en partie en zone inondable du ruisseau de Laval basse
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruit similaire à un champ ordinaire (passage des tracteurs). Les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007 et ne constituent pas une gêne particulière (bruit peu puissant). Le projet n'émet aucun bruit la nuit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
- 3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- 4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
- 5 **Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°** : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 6 : zonage de protection du canal
- Annexe 7 : perspective du projet
- Annexe 8 : PPRI
- Annexe 9 : principe de gestion des inondations.
- Annexe 10 : Dossier agricole de l'exploitant

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cartelmaucy

le.

31/03/2015

Signature

